



Vision d'avenir

Rapport annuel 2017



RAPPORT ANNUEL 2017

PROFIL CORPORATIF

Au service de plus de douze mille membres, le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages. Son développement à l'échelle du Québec, ses produits et services spécialisés et sa solidité financière assurent à l'agriculture la disponibilité d'un service de haute qualité tant aujourd'hui que pour l'avenir.

MISSION

Tout comme lors de la création de la première mutuelle à la fin du 19^e siècle, composante d'une des racines du groupe, la mission demeure toujours la même, soit offrir à ses membres un excellent service d'assurance auquel s'est toujours greffé un service de prévention au bénéfice de la collectivité.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	5
Message du président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations	6
Le conseil d'administration et les comités	8

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	10
Certificat de l'actuaire	11
Rapport du vérificateur	12
État du résultat global	13
État des variations de l'avoir des membres	13
État de la situation financière	14
Flux de trésorerie	15
Notes complémentaires	16



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chères membres, chers membres,

Le dynamisme. Un thème à la mode et bien de notre temps. Un thème qui transcende les organisations si on s'attache à bien comprendre sa signification. Pour Estrie-Richelieu, cela signifie beaucoup plus que des mots. En effet, le tout s'inscrit à grands traits dans l'histoire et le futur de l'organisation. Cela signifie surtout que tous ensemble – chaque employé et chaque partenaire d'affaires sans exception – nous sommes entièrement dédié à recréer au quotidien l'excellence dont nous avons besoin afin de préserver le patrimoine des membres de notre mutuelle.

Du côté des sinistres, les assurés de Groupe Estrie Richelieu ont été frappés cette année par un nombre accru de pertes majeures. Ces dernières sont presque exclusivement dues à des incendies, d'où, encore une fois, l'importance de rappeler à quel point il est essentiel de demeurer vigilant et prudent. Un sinistre par le feu est toujours un drame terrible pour les agriculteurs et les agricultrices qui perdent des souvenirs irremplaçables. Au niveau financier cependant, ils peuvent s'appuyer sur notre solidité pour reprendre le cours de leurs activités le plus rapidement possible. En dépit de tout et de ce contexte difficile, le Groupe a montré sa force et sa résilience puisque les résultats financiers sont favorables. Bravo à l'équipe pour un aussi beau succès en temps de tumulte.

J'ai toujours pensé que notre mission était plus que sérieuse, voire noble, puisque la protection de l'héritage des générations est un travail de longue haleine, mais surtout une vocation à laquelle il ne faut pas faillir. Dès notre fondation, nous avons tenté de bâtir une solidité financière qui ne se démentirait jamais, et ce, en étant diligents, minutieux et déterminés. Aujourd'hui, nous avons un

capital quatre fois supérieur aux exigences de l'Autorité des marchés financiers. Cette fiabilité et cette force qui nous représentent maintenant si bien traduisent parfaitement et concrètement notre engagement envers tous les agriculteurs et leurs rêves.

Le gouvernail de votre mutuelle continue d'être admirablement aligné sur la réussite et c'est ce qui me permet aujourd'hui de tirer ma révérence en tant que président du conseil d'administration de Groupe Estrie-Richelieu. Je le fais avec confiance et fierté, sachant que nos fondations sont plus solides que jamais et que notre avenir est toujours plus brillant. Bien que je demeure administrateur au sein du conseil, je souhaite laisser la place à la relève afin de lui permettre à son tour de mener Estrie-Richelieu vers de nouveaux sommets. J'ai été honoré de servir le Groupe et l'ensemble de ses membres, et je continuerai de le voir évoluer avec beaucoup d'intérêt.

Toutes les personnes et toutes les organisations que j'ai côtoyées en tant qu'administrateur ou président du conseil pendant ces 27 dernières années doivent savoir à quel point je suis reconnaissant de leur contribution. Chacun et



chacune se reconnaîtront dans ces quelques mots de remerciements qui illustrent si insuffisamment ma réelle gratitude. MERCI à vous. Merci pour tout, pour le passé et pour l'avenir. Merci de participer au succès de notre mutuelle. Sans vous, rien n'était – et ne sera – possible.

La tradition voudrait que je transmette mes meilleurs souhaits de bonne chance pour l'avenir. Mais la chance n'a jamais rien eu à voir avec les réalisations et la formidable performance d'Estrie-Richelieu. Tout repose sur l'engagement de chacun des individus gravitant autour du Groupe. Voilà le secret. Bonne continuité ! C'est la meilleure garantie qu'on puisse offrir.

Sincèrement,

François Beaudry
Président du conseil
d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS

Aux assurés, aux employés et aux partenaires d'affaires,

Chaque année, nous prenons un temps d'arrêt et de recul afin d'évaluer nos progrès, de faire l'état de la situation et d'explorer nos perspectives d'avenir. Cette année ne fait pas exception à la règle et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous prêtons une fois de plus à cet exercice hautement stimulant.

Il est de ces contextes qui parlent avec tant de force qu'il est difficile de passer sous silence l'origine profonde de nos réalisations et de notre performance. Comme président d'une mutuelle d'assurance agricole, je ne peux qu'être fier du chemin parcouru encore cette année. Très peu d'organisations peuvent se targuer d'avoir réduit – pour le bien et l'intérêt de leurs membres – leur tarification. C'est ce que nous avons fait une fois de plus en 2017.

Cette fois encore, nous affichons des résultats positifs. Ces derniers correspondent bien à notre alignement stratégique, reflètent parfaitement la pertinence de nos orientations d'affaires, de même que notre détermination à aller au-delà de toute attente. L'esprit mutualiste n'est pas qu'un concept tendance chez Estrie-Richelieu, il s'agit d'une réalité dont nous nous inspirons continuellement.

À la croisée des chemins

Avant d'entrer dans les détails de nos résultats, il m'apparaît impératif de mettre en lumière le travail remarquable qu'a su accomplir notre président du conseil d'administration, monsieur François Beaudry, un mutualiste dans l'âme, mais surtout un formidable modèle de gestionnaire. Devenu administrateur en mars 1992, il a pris le rôle de président du conseil en 2001, soit il y a maintenant 17

ans. Tout un engagement puisque, sous sa présidence, l'avoir des membres a plus que triplé, passant de 31 millions \$ à l'époque à plus de 107 millions \$ aujourd'hui. Il s'agit là d'un extraordinaire accomplissement en soi, mais surtout d'un témoignage vivant de l'impact qu'il a eu – et qu'il continuera d'avoir – sur notre mutuelle.

Pendant toutes ces années donc, monsieur Beaudry a été un phare pour le Groupe et un guide exceptionnel pour notre équipe. Au-delà des qualités humaines qui le distinguent et font de lui un homme dans une catégorie à part, il a été pour moi un mentor généreux de sa grande expérience.

C'est d'ailleurs cette immense générosité qui le mène aujourd'hui à céder sa place à titre de président du conseil, et ce, afin de donner une voix à la relève, et, d'un même souffle, d'offrir toutes les chances à Estrie-Richelieu de poursuivre, à long terme, son enracinement dans le domaine de l'assurance agricole. Je suis extrêmement heureux d'avoir travaillé à ses côtés, d'avoir contribué avec lui à tant de projets stimulants, mais surtout de savoir qu'il restera en poste à titre d'administrateur afin d'assurer la continuité.

Nous sommes confiants que notre prochain président du conseil saura relever avec brio



les défis de l'avenir, mais tous les administrateurs et moi-même sommes reconnaissants de savoir François demeurer engagé envers le conseil. Comme par le passé, il saura continuer d'éclairer la voie au renouveau et à la croissance de notre organisation.

Merci François pour toutes ces années d'engagement ! L'histoire de notre mutuelle est colorée de tous tes talents et de ton formidable investissement personnel et professionnel.

Blitz de chiffres

Pour parvenir à ses objectifs, et cela ne fait plus l'ombre d'un doute à mes yeux, Estrie-Richelieu peut compter sur une équipe animée par la passion de l'excellence, tant au niveau du conseil d'administration que de ses employés et des membres de sa direction. En nous inspirant des buts que nous nous sommes fixés, nous arrivons à avancer à pas déterminés vers le succès.

Il est à noter que le secteur agricole continue inexorablement sa transformation structurelle, ce qui changera d'une façon bien tangible notre industrie. En effet, en termes de nombre, les fermes au Québec

deviennent de moins en moins nombreuses, mais ces dernières sont de plus grande envergure. Cette consolidation de l'industrie poursuit son accélération et a un impact significatif sur les façons de faire et sur le portrait général de l'agriculture et de l'assurance de dommage qui y est reliée.

En 2017, nos résultats sont demeurés solides. Nous continuons à enrichir l'avenir de notre mutuelle en misant sur l'optimisation de nos modes d'exécution d'affaires, sur une expertise de niveau toujours plus élevé, de même que sur un développement accru au niveau de la technologie. Ce sont là les leviers d'un avenir durable au Groupe Estrie-Richelieu, puisque toute l'industrie s'apprête à faire face à des enjeux technologiques immenses qui changeront toute la face de notre secteur d'activités.

C'est ainsi que nos primes directes souscrites ont atteint un volume de presque 54 millions \$, soit une augmentation de près de 7 % par rapport à l'an dernier, une hausse record des 15 dernières années, sans compter qu'en quatre ans, nous avons fait un progrès de près de 22 % à ce niveau. Une réalisation qui confirme bien notre capacité à répondre aux attentes de nos membres et à être performants.

Au cours du dernier exercice financier, nous sommes parvenus à faire passer le ratio des frais généraux / primes directes souscrites de 10,28 % qu'il était en 2016, à 9,66 %, en 2017, un résultat impressionnant pour une entreprise de notre envergure.

Malgré les taux d'intérêt anémiques, les revenus de placements sont demeurés pour leur part très stables, s'établissant à 3,63 millions \$ en 2017, comparativement à 3,67 millions \$ en 2016.

L'avoir des membres à la fin de l'exercice financier affiche également une très belle croissance, passant de 104,2 millions \$ en 2016 à 107,8 millions \$ en 2017. Il en est de même pour l'actif qui a cru de nouveau au cours de 2017 et qui a franchi la barre des 160 millions \$, en enregistrant un saut de près de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau des sinistres, 2017 a été une année difficile pour nos assurés qui ont subi des pertes majeures plus souvent qu'à leur tour.

L'ensemble de ces résultats illustre la solidité et ce dynamisme de notre Groupe, dont notre président du conseil fait état dans son message, en plus de confirmer notre raison d'être au sein du marché de l'assurance agricole. En tant que mutuelle, notre objectif pivot est unique : offrir de l'assurance à tous ceux et celles œuvrant au niveau de l'agriculture, tout en misant sur la prévention afin de servir et de sécuriser d'une façon optimale les collectivités. Nous le faisons depuis des décennies et nous continuerons de le faire pour les décennies à venir.

À noter qu'il est impératif de mettre en relief certaines contributions d'importance, dont notamment l'apport incommensurable de nos réassureurs qui ont été des piliers pour nous alors que nous devons faire face à des sinistres majeurs. Ils ont été des associés de premier niveau et nous sommes privilégiés de les savoir à nos côtés, beau temps, mauvais temps. Un merci tout spécial à eux dont la force du partenariat ne s'est jamais démentie avec les années.

Avant de clore cette revue de l'année, je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution colossale de tant de personnes qui font partie du monde d'Estrie-Richelieu.

Tous jouent un rôle déterminant dans notre succès et il m'appert

impossible de les nommer par ordre d'importance. Premièrement, nos employés : un groupe tellement dévoué et qualifié. Un bonheur au quotidien et surtout la force d'un engagement qui se renouvelle année après année. Puis, nos administrateurs et nos administratrices : une équipe de pointe avec tant à nous apporter, tant à nous transmettre. Des guides indispensables dont nous ne pouvons nous passer. Ma gratitude à leur égard est complète.

Ensuite, il y a nos autres partenaires d'affaires tous aussi importants, dont spécialement nos courtiers qui malgré la mouvance de notre industrie ne nous laissent jamais tomber. Sachez que notre organisation fera tout en son pouvoir afin de les soutenir eux aussi en guise de remerciement pour toutes ses années de fidélité.

Comme toujours, les derniers mots vont à nos membres. Sans eux, nous n'avons pas de raison d'être ni de mission. Vous êtes notre élan et notre souffle. MERCI !

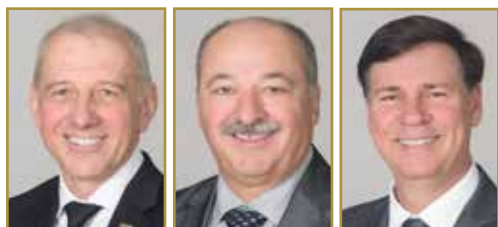
L'avenir sourit aux entreprises avec du cœur dit-on de plus en plus. C'est ce que nous avons toujours été et c'est ce que nous continuerons d'être. Notre cœur ne se dissocie toutefois jamais de notre tête, que nous mettons à votre service, pour le plus grand bien des agriculteurs et des agricultrices d'aujourd'hui et des générations à venir.

Nous sommes prêts à poursuivre la route avec confiance et détermination.



Me Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction
et chef des opérations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31 DÉCEMBRE 2017)



François Beaudry
Président du conseil d'administration | Granby – Québec

Normand Renaud, AGR
Vice-président du conseil d'administration | Saint-Hyacinthe – Québec

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations | Saint-Basile-le-Grand – Québec

René Blanchette | Saint-Pierre-les-Becquets – Québec

André Cécyre, D.M.V., M. Sc. | Saint-Hyacinthe – Québec

Maryse Clément | Sainte-Perpétue – Québec

Sébastien Gagnon | Pike-River – Québec

Léon Guertin, ING., MBA | Saint-Hyacinthe – Québec

Luc Lamothe | Saint-Célestin – Québec

Claude Lemire | Nicolet – Québec

Marie-Claude Mainville, AGR | Farnham – Québec

Rachel Missout, M. Sc. | Saint-Blaise-sur-Richelieu – Québec

Jacques Péloquin | Sainte-Victoire-de-Sorel – Québec

Michel Therrien | Sainte-Monique – Québec

Mélanie McMillan, LL.B. ²
Secrétaire de la compagnie | Saint-Amable – Québec



LES COMITÉS (AU 31 DÉCEMBRE 2017)

EXÉCUTIF

François Beaudry, *président*
Normand Renaud, AGR, *vice-président*
René Blanchette
Sébastien Gagnon
Michel Therrien
M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA ⁽¹⁾
Mélanie McMillan, LL.B. ⁽²⁾

DÉONTOLOGIE

Sébastien Gagnon, *président*
Maryse Clément
Jacques Péloquin
M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA ^(1,3)
Mélanie McMillan, LL.B. ⁽²⁾

VÉRIFICATION

Rachel Missout, M. Sc., *présidente*
André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
Marie-Claude Mainville, AGR
Léon Guertin, ING., MBA
Mélanie McMillan, LL.B. ⁽²⁾

MISE EN NOMINATION

Normand Renaud, AGR, *président*
François Beaudry
Marie-Claude Mainville, AGR
M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA ⁽¹⁾
Mélanie McMillan, LL.B. ⁽²⁾

PLACEMENTS

Claude Lemire, *président*
Michel Therrien
René Blanchette
Luc Lamothe
M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA ⁽¹⁾
Odette Saint-Martin ⁽²⁾

PROBITÉ ET COMPÉTENCE

Normand Renaud, AGR, *président*
François Beaudry
Marie-Claude Mainville, AGR
M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA ⁽¹⁾
Mélanie McMillan, LL.B. ⁽²⁾

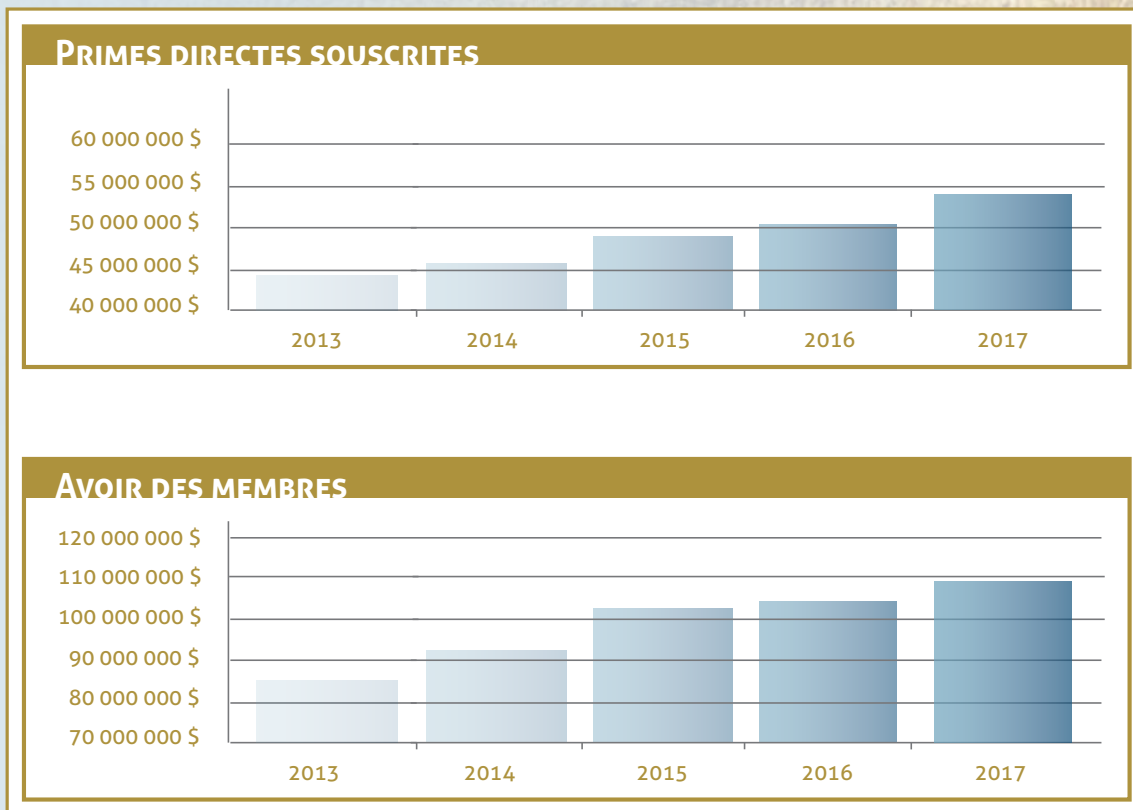
¹ Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations – non-administrateur

² Secrétaire du conseil ou comité – non-administratrice

³ Invité d'office

L'esprit mutualiste n'est pas qu'un concept tendance chez Estrie-Richelieu, il s'agit d'une réalité dont nous nous inspirons continuellement.

UNE CROISSANCE SOUTENUE DANS LE TEMPS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre le vérificateur et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé à la page 11.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

Le vérificateur, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure à la page 12.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration.

Le 13 février 2018



M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA

Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations

François Savaria, CPA, CA

Trésorier et vice-président, finances

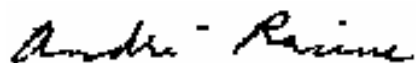
Mélanie McMillan, LL.B.

Secrétaire de la compagnie et secrétaire de direction

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de l'assureur le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, au 31 décembre 2017 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



André Racine, FCAS, FICA

Montréal, le 13 février 2018

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Saint-Hyacinthe
Le 13 février 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no. A120795

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
RÉSULTAT TECHNIQUE		
Primes directes souscrites	53 790 \$	50 333 \$
Réassurance cédée	14 820	12 793
Primes nettes souscrites	38 970	37 540
Augmentation des primes non acquises	1 157	532
Primes nettes acquises	37 813	37 008
Revenus de commissions	3 555	3 290
Charges		
Sinistres, frais de règlement et services (note 3)	24 652	26 389
Commissions	11 586	11 110
Frais généraux	5 194	5 172
	41 432	42 671
DÉFICIT TECHNIQUE	(64)	(2 373)
REVENUS DE PLACEMENTS (note 5)	3 625	3 663
EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT GLOBAL POUR L'EXERCICE	3 561 \$	1 290 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Total des produits des activités ordinaires	44 993 \$	43 961 \$

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	104 208 \$	102 918 \$
Excédent net et excédent global pour l'exercice	3 561	1 290
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	107 769 \$	104 208 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Trésorerie	8 475 \$	5 592 \$
Primes à recevoir des membres	17 499	16 170
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances		1 754
Autres sommes à recevoir	1 914	1 209
Revenus de placements à recevoir	852	847
Placements (note 5)	109 248	105 565
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement (note 9)	7 900	3 024
Primes non acquises (note 9)	6 872	5 561
Récupérations et subrogations à recevoir	22	38
Frais d'acquisition reportés (note 9)	6 187	5 431
Frais payés d'avance	106	128
Immeuble de placement (note 6)	189	189
Immobilisations corporelles (note 7)	1 471	1 566
	160 735 \$	147 074 \$
PASSIF		
Primes à payer aux membres	2 \$	1 \$
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	682	20
Autres sommes à verser	1 617	1 415
Frais courus	1 042	968
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement (note 9)	19 736	13 435
Primes non acquises (note 9)	27 834	25 366
Commissions de réassurance non acquises (note 9)	2 053	1 661
	52 966	42 866
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	107 769	104 208
	160 735 \$	147 074 \$

Au nom du conseil d'administration,


FRANÇOIS BEAUDRY
administrateur

NORMAND RENAUD
administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net pour l'exercice	3 561 \$	1 290 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Gains sur vente de placements		(9)
Pertes sur vente d'immobilisations		11
Amortissement des immobilisations	150	168
Intérêt effectif	(105)	(106)
Diminution (augmentation) des revenus de placements à recevoir	(5)	106
Variation des soldes auprès des membres, autres sociétés d'assurances et autres	585	(1 009)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	22	(71)
Augmentation de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement	1 441	1 652
Augmentation des primes non acquises	793	653
Augmentation des frais courus	74	20
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(58)	(35)
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	132	112
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 590	2 782
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	16 340	13 428
Acquisitions de placements	(19 992)	(15 568)
Acquisitions d'immobilisations	(55)	(248)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 707)	(2 388)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	2 883	394
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 592	5 198
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 475 \$	5 592 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des intérêts	3 589 \$	3 731 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après nommé la compagnie, domiciliée et constituée au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) et de la Loi sur les sociétés par actions (chapitre S-31.1) est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF, également connues sous leur acronyme anglais IFRS).

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 février 2018.

- **Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

- **Produits des activités ordinaires**

Le total des produits des activités ordinaires correspond au total des primes nettes acquises, des revenus de commissions et de placements.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et, s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

- **Actifs et passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers qui doivent être acquis ou vendus selon un délai normalisé sont comptabilisés à la date de la transaction. Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit :

a) **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actions et les fonds d'actions sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Revenus de placements ».

b) **Placements détenus jusqu'à échéance**

Les titres de créance sont classés comme détenus jusqu'à échéance parce que la compagnie a usuellement l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) **Prêts et créances**

La trésorerie, les sommes à recevoir ainsi que les dépôts à terme sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) **Passifs financiers**

Les frais courus et l'ensemble des sommes à payer sont classés comme passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction se rapportant aux placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont encourus. Les coûts de transaction se rapportant à tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le coût de l'instrument financier.

f) **Revenus de placements**

Les intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance et sur les prêts et créances sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Revenus de placements ».

g) **Juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Étant donné les échéances rapprochées de la trésorerie, des sommes à recevoir, de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement des frais courus et de l'ensemble des autres sommes à payer incluant la provision pour sinistres impayés et frais de règlement, la juste valeur de ces instruments financiers est comparable à la valeur comptable.

- **Dépréciation d'actifs financiers**

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur le flux de trésorerie futur estimé de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

- **Immeuble de placement**

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti, car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Aménagement	Linéaire	10 %
Ameublement et matériel	Dégressif	20 %
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 ^{1/3} %

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

- **Dépréciation d'actifs non financiers**

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

- **Commissions et revenus de commissions**

Les commissions versées lors de l'émission sont imputées aux résultats en tenant compte des frais d'acquisition reportés afférents aux primes non acquises.

Les revenus de commissions reçus sur la réassurance cédée sont imputés aux résultats en tenant compte des commissions de réassurance non acquises afférentes aux primes non acquises.

- **Réassurance**

La compagnie présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers ses membres.

- **Passif des polices**

Le passif des polices englobe principalement les primes non acquises, les provisions pour les sinistres impayés et frais de règlement, les parts des réassureurs dans ces provisions, les frais d'acquisition reportés ainsi que les récupérations et subrogations à recouvrer.

- **Soldes liés aux primes**

- a) **Primes et primes non acquises**

Les primes sont virées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non acquises représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice. Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des sommes dues, déduction faite de toute provision requise pour les sommes douteuses.

- b) **Part des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

- c) **Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition correspondent aux commissions des représentants. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables des primes non acquises après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes.

- d) **Commissions de réassurance non acquises**

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

- e) **Test de suffisance du passif**

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

- **Soldes liés aux sinistres**

- a) **Provisions pour sinistres impayés et frais de règlement**

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, les variations des sinistres déclarés et pour les sinistres subis, mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. Les estimations sont régulièrement examinées et mises à jour, et tout redressement connexe est inclus dans le résultat de l'exercice. Le passif lié aux sinistres est actualisé.

- b) **Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement**

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif connexe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

c) **Récupérations et subrogations à recevoir**

Dans le cours normal des affaires, la compagnie obtient la propriété de divers biens endommagés pour fins de vente. Les biens non vendus sont évalués à leur valeur de réalisation nette estimative.

Lorsque la compagnie indemnise des membres pour des cas de responsabilité, elle acquiert les droits de subroger sa demande d'indemnité à d'autres parties. Ces demandes sont présentées à titre de montants que l'on prévoit recouvrer auprès des parties subrogées, déduction faite des coûts connexes.

• **Conversion des devises**

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

• **Avoir des membres**

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

• **Incertitudes relatives aux jugements et estimations**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Provision pour sinistres impayés et frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement nécessite l'estimation de l'évolution des sinistres et des recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres impayés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir une variation importante dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la compagnie. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la compagnie, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

• **Normes comptables futures**

Normes, modifications et interprétations des normes qui ne sont pas encore en vigueur et que la compagnie n'a pas adoptées de façon anticipée.

À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la compagnie ne les a pas adoptées de façon anticipée. La direction prévoit que les prises de position seront mises en application dans les méthodes comptables au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la compagnie est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers.

IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IASB a publié IFRS17 qui remplace IFRS 4 Contrats d'assurance, une norme provisoire. IFRS17 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance émis, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Elle exige aussi qu'une entité applique des principes analogues aux contrats de réassurance qu'elle détient et aux contrats de placement comportant des éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats, de manière à ce que les utilisateurs des états financiers disposent d'une base pour apprécier l'incidence des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS17 sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

IFRS17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette interprétation sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

- **Normes comptables futures (suite)**

- *IFRS 4 – Contrats d'assurance*

- Les modifications de portée limitée à IFRS 4 Contrats d'assurance visent à répondre aux préoccupations concernant des dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9 Instruments financiers et de la nouvelle norme IFRS 17, Contrats d'assurance. Les modifications d'application d'IFRS 9 et d'IFRS 4 offrent deux options aux entités qui émettent des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 :

- Une option qui permet aux entités de reclasser dans les autres éléments du résultat global certains montants de produits ou de charges comptabilisés en résultat net, issus d'actifs financiers désignés (approche par superposition);
 - Une exemption temporaire facultative de l'application d'IFRS 9 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 (approche du report). Cette exemption est applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

L'application de ces deux approches est facultative; l'entité est autorisée à cesser de les appliquer avant l'adoption de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance.

Les modifications à IFRS 4 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

- *IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)*

- En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23. L'interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 Impôts sur le résultat en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'entité doit déterminer s'il est probable qu'un traitement fiscal incertain soit accepté par l'administration fiscale. Si l'entité détermine qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et des taux d'impôt en fonction du traitement fiscal qu'elle applique ou prévoit appliquer dans sa déclaration fiscale. Si l'entité détermine qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle reflète l'effet de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et des taux d'impôt.

IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise. Son application est rétrospective avec ou sans retraitement des états financiers comparatifs. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette interprétation sur ses états financiers.

- *IAS 12 – Impôts sur le résultat*

- La société est exempte d'impôts sur le résultat puisque les assureurs de biens servant à l'agriculture profitent d'une exonération fiscale selon la proportion de leur revenu qui est gagné en regard de l'assurance de biens servant à l'agriculture. Toutefois, suite à l'adoption du budget fédéral en juin 2017, le gouvernement fédéral a éliminé l'exonération fiscale à l'intention des assureurs de biens servant à l'agriculture. Le gouvernement provincial du Québec s'harmonisera avec les mesures adoptées par le gouvernement fédéral. Ainsi, la société deviendra une société imposable à compter du 1^{er} janvier 2019 et appliquera la norme IAS 12 traitant de la comptabilisation de l'impôt sur le revenu.

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

3. Sinistres, frais de règlement et services

	2017	2016
Sinistres, frais de règlement et services	37 949 \$	34 868 \$
Recouvrement des réassureurs	13 297	8 479
	24 652 \$	26 389 \$

4. Charges liées au personnel

	2017	2016
Salaires	3 790 \$	3 731 \$
Avantages sociaux	790	745
	4 580 \$	4 476 \$

5. Placements

• Juste valeur et gains (pertes) non réalisé(e)s

Les valeurs comptables, les justes valeurs et les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements à la date du présent état de la situation financière s'établissaient comme suit :

	2017			2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)
PRÊTS ET CRÉANCES						
Dépôts à terme	5 454 \$	5 635 \$	181 \$	9 004 \$	9 342 \$	338 \$
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE						
Titres de créance						
Provincial	3 636	3 822	186	3 641	3 954	313
Municipal	98 134	99 606	1 472	91 419	93 452	2 033
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	1 379	1 373	(6)	1 063	1 058	(5)
	103 149	104 801	1 652	96 123	98 464	2 341
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET						
Actions et fonds d'actions	645	645		438	438	
	109 248 \$	111 081 \$	1 833 \$	105 565 \$	108 244 \$	2 679 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements (suite)

	2017	2016
PORTION COURANTE ET NON COURANTE		
Courante	13 046 \$	16 460 \$
Non courante	96 202 \$	89 105 \$

- **Risques d'illiquidité et de taux d'intérêt**
Échéancier au 31 décembre 2017

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur comptable
PRÊTS ET CRÉANCES ET LES PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	13 046 \$	19 379 \$	13 321 \$	62 857 \$	\$	108 603 \$
TOTAL (EN POURCENTAGE)	12,0 %	17,8 %	12,3 %	57,9 %	%	100 %

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net n'ont pas d'échéance spécifique.

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux titres de créance sont respectivement de 3,83 % et 3,11 % (4,00 % et 3,26 % en 2016).

- **Évaluation à la juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3 : des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

31 DÉCEMBRE 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée				
Prêts et créances	\$	5 454 \$		5 454 \$
Placements détenus jusqu'à échéance		103 149		103 149
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	645			645
	645 \$	108 603 \$		109 248 \$

Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à échéance ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observables sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements (suite)

• Revenus de placements

	2017	2016
Prêts et créances-intérêts	427 \$	495 \$
Placements détenus jusqu'à échéance-intérêts	3 127	3 116
Placements détenus jusqu'à échéance-gain sur vente		9
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	71	43
	3 625 \$	3 663 \$

6. Immeuble de placement

	2017	2016
Valeur comptable	189 \$	189 \$
Juste valeur estimative	185 \$	185 \$

L'immeuble de placement n'a généré aucun revenu et est non amorti.

La juste valeur ne repose pas sur une évaluation par un évaluateur indépendant, mais est plutôt fondée sur l'évaluation municipale la plus récente.

7. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

2017	Terrain	Bâtiment	Aménagement	Ameublement et matériel	Équipement et matériel informatique	TOTAL
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378 \$	2 480 \$	363 \$	423 \$	917 \$	4 561 \$
Acquisitions				23	32	55
Dispositions						
Solde au 31 décembre	378	2 480	363	446	949	4 616
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 526	312	369	788	2 995
Amortissement		48	6	15	81	150
Dispositions						
Solde au 31 décembre		1 574	318	384	869	3 145
Valeur comptable au 31 décembre	378 \$	906 \$	45 \$	62 \$	80 \$	1 471 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles (suite)

2016	Terrain	Bâtiment	Aménagement	Ameublement et matériel	Équipement et matériel informatique	TOTAL
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378 \$	2 501 \$	308 \$	424 \$	762 \$	4 373 \$
Acquisitions			55	13	180	248
Dispositions		21		14	25	60
Solde au 31 décembre	378	2 480	363	423	917	4 561
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 490	306	366	714	2 876
Amortissement		50	6	13	99	168
Dispositions		14		10	25	49
Solde au 31 décembre		1 526	312	369	788	2 995
Valeur comptable au 31 décembre	378 \$	954 \$	51 \$	54 \$	129 \$	1 566 \$

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sont présentées dans les postes sinistres, frais de règlement et services pour un montant de 4 mille \$ (5 mille \$ en 2016) ainsi que dans les frais généraux pour un montant de 146 mille \$ (163 mille \$ en 2016).

8. Emprunt bancaire

La compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (3,20 % au 31 décembre 2017, 2,70 % au 31 décembre 2016).

9. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance

	2017			2016		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
a) Provision pour sinistres impayés et frais de règlement						
Provision pour sinistres au 1 ^{er} janvier	13 435 \$	3 024 \$	10 411 \$	12 791 \$	3 893 \$	8 898 \$
Charge de l'exercice en cours	37 949	13 297	24 652	34 868	8 479	26 389
Paiements de l'exercice	31 648	8 421	23 227	34 224	9 348	24 876
Provision pour sinistres au 31 décembre	19 736 \$	7 900 \$	11 836 \$	13 435 \$	3 024 \$	10 411 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

9. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance (suite)

	2017			2016		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
b) Primes non acquises						
Primes non acquises au 1 ^{er} janvier	25 366 \$	5 561 \$	19 805 \$	24 592 \$	5 319 \$	19 273 \$
Primes souscrites	53 790	14 820	38 970	50 333	12 793	37 540
Primes acquises de l'exercice	51 322	13 509	37 813	49 559	12 551	37 008
Primes non acquises au 31 décembre	27 834 \$	6 872 \$	20 962 \$	25 366 \$	5 561 \$	19 805 \$

	2017			2016		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
c) Frais d'acquisition reportés et commissions de réassurance non acquises						
Solde au 1 ^{er} janvier	5 431 \$	1 661 \$	3 770 \$	5 240 \$	1 349 \$	3 891 \$
Montant encouru au cours de l'exercice	12 342	3 947	8 395	11 302	3 603	7 699
Montant acquis au cours de l'exercice	11 586	3 555	8 031	11 111	3 291	7 820
Solde au 31 décembre	6 187 \$	2 053 \$	4 134 \$	5 431 \$	1 661 \$	3 770 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

10. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts et créances		
Trésorerie	8 475 \$	5 592 \$
Dépôts à terme	5 454	9 004
Revenus de placements à recevoir	852	847
Primes à recevoir des membres	17 499	16 170
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances		1 754
Autres sommes à recevoir	1 914	1 209
Récupérations et subrogations à recevoir	22	38
	34 216	34 614
Placements détenus jusqu'à échéance		
Titres de créance	103 149	96 123
Placements par le biais du résultat net		
Actions et fonds d'actions	645	438
	138 010 \$	131 175 \$
PASSIFS FINANCIERS		
Primes à payer aux membres	2 \$	1 \$
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	682	20
Autres sommes à verser	1 617	1 415
Frais courus	1 042	968
	3 343 \$	2 404 \$

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 5.

11. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

• **Risque de crédit**

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La compagnie s'expose au risque de crédit en raison surtout de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspondait à leur valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT		
Trésorerie	8 475 \$	5 592 \$
Placements	109 248	105 565
Autres prêts et créances	20 287	20 018
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement	7 900	3 024
	145 910 \$	134 199 \$

Trésorerie

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Placements

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

Réassurance

La compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi un risque de crédit est assumé par la compagnie à l'égard des réassureurs.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Aucune dépréciation n'est nécessaire pour l'ensemble des actifs financiers et aucun n'est en souffrance.

La direction estime que la qualité de crédit de tous les actifs financiers ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture est bonne.

- **Risque de marché et taux d'intérêt**

Le risque de marché est le risque de pertes provenant de changements sur les prix du marché. Dans la composition de son portefeuille de placements, la compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

Un risque de taux d'intérêt existe en période de fluctuation des taux pour un actif investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Très peu de placements sont comptabilisés à la juste valeur du fait que la quasi-totalité des placements est classée comme prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à échéance. En conséquence, un déplacement positif ou négatif de la courbe des taux n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat de la compagnie.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

*Tableau des échéances des passifs financiers** **Cadence estimée de paiements de la provision pour sinistres**

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements de la provision pour sinistres. Ces flux sont fondés sur la cadence de règlements cohérents avec les observations passées. Ces montants projetés sont bruts de réassurance et les flux réels payés seront probablement différents étant donné le fort recours aux estimations.

* **Les autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers incluent les postes suivants : primes à payer aux membres, somme à verser à d'autres sociétés d'assurances, autres sommes à verser et les frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

2017	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	17 107 \$	2 629 \$		19 736 \$
Autres passifs financiers	3 343			3 343
	20 450 \$	2 629 \$	\$	23 079 \$

2016	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	11 213 \$	2 222 \$		13 435 \$
Autres passifs financiers	2 404			2 404
	13 617 \$	2 222 \$	\$	15 839 \$

- **Risque d'assurance**

Le risque d'assurance englobe les risques suivants:

a) **Le risque de tarification**

La définition : le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des charges, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'exercice.

La gestion : pour gérer ce risque, la compagnie dispose de plusieurs moyens.

Comme la majorité des contrats d'assurance émis couvrent une période de douze mois, la compagnie peut agir et modifier la tarification autant pour les nouveaux contrats que lors du renouvellement des contrats existants si une insuffisance de primes est identifiée. La gestion de ce risque s'appuie également sur l'expertise développée au fil du temps. Ainsi, le service de souscription applique les normes et conditions d'adhésion et de maintien des contrats.

b) **Le risque de sinistralité extrême**

La définition : tout événement dont la probabilité de survenance est faible, mais dont le coût est important par rapport au volume de primes annuel. Il peut s'agir d'un sinistre coûteux affectant un petit nombre de contrats ou encore de sinistres peu coûteux affectant un nombre important de contrats.

La gestion : chaque année, pour se protéger contre ce risque, la compagnie souscrit une protection globale de réassurance afin de couvrir les catastrophes pouvant résulter de nos activités en assurance de biens et automobile.

c) **Le risque de provisionnement**

La définition : le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière.

La gestion : la gestion des soldes liés aux sinistres est décrite à la note 2, à la rubrique "Soldes liés aux sinistres".

d) **Hypothèses et analyse de sensibilité**

Hypothèses

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment:

- La matérialisation des sinistres, le taux d'actualisation et la marge pour écart défavorable.

Analyse de sensibilité

Nous traitons, au tableau ci-dessous, de la sensibilité de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

Facteur de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	5 %	(547) \$	547 \$
Taux d'actualisation	1 %	90 \$	(92) \$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire pour l'exercice 2017 est de 3 %.

e) **Primes non acquises**

La définition : la compagnie s'expose à un risque dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes.

La gestion : une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent état de la situation financière.

12. Gestion du capital

- **Gestion du capital**

Le capital de la compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

- Capital réglementaire

La compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du TCM minimal à 100% et le ratio cible de surveillance à 150%. L'AMF exige également que la compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimal (TCM). Pour l'année 2017, la compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260% (260% en 2016). Au 31 décembre 2017, le ratio du TCM de la compagnie s'établissait à 941% (972% en 2016) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la compagnie exécute l'Examen dynamique de suffisance du capital sur le TCM afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

13. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS	2017	2016
Primes d'assurance souscrites	134 \$	152 \$
Charges de sinistres	\$	89 \$
Salaires et avantages sociaux	441 \$	400 \$

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2017 s'élève à 49 mille \$ (76 mille \$ au 31 décembre 2016).

14. Déroulé de la provision pour sinistres

	2008	2009	2010	2011	2012
Provision pour sinistres bruts	10 171 \$	11 868 \$	13 412 \$	10 729 \$	11 565 \$
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	7 344	8 651	7 795	6 139	5 710
Deux ans après	8 248	9 661	9 438	6 756	6 901
Trois ans après	8 731	10 460	9 793	7 558	7 577
Quatre ans après	9 361	10 421	10 337	7 812	8 129
Cinq ans après	9 345	10 824	10 457	8 288	8 196
Six ans après	9 444	10 877	10 830	8 293	
Sept ans après	9 498	11 257	10 840		
Huit ans après	9 940	11 259			
Neuf ans après	9 942				
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	9 689	12 397	12 076	9 370	10 412
Deux ans après	10 525	12 146	11 547	10 171	9 857
Trois ans après	10 285	11 361	12 330	9 531	9 315
Quatre ans après	9 628	12 088	11 881	9 223	8 416
Cinq ans après	10 513	12 026	11 662	8 399	8 426
Six ans après	10 646	12 070	10 872	8 523	
Sept ans après	10 690	11 296	10 880		
Huit ans après	9 979	11 299			
Neuf ans après	9 982				
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017					
Montant	189 \$	569 \$	2 533 \$	2 206 \$	3 139 \$
Pourcentage	1,86 %	4,79 %	18,89 %	20,56 %	27,14 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars canadiens)

14. Déroulé de la provision pour sinistres (suite)

	2013	2014	2015	2016	2017
Provision pour sinistres bruts	15 887 \$	17 785 \$	12 606 \$	13 388 \$	19 702 \$
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	8 754	10 951	8 133	8 805	
Deux ans après	10 165	12 162	8 503		
Trois ans après	10 883	12 456			
Quatre ans après	10 990				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	13 180	14 494	10 343	12 673	
Deux ans après	12 478	13 742	9 988		
Trois ans après	11 532	13 367			
Quatre ans après	11 305				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
EXCÉDENT DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017					
Montant	4 582 \$	4 418 \$	2 619 \$	716 \$	
Pourcentage	28,84 %	24,84 %	20,78 %	5,35 %	

15. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.

Le dynamisme. Un thème à la mode et bien de notre temps. Pour Estrie-Richelieu, cela signifie beaucoup plus que des mots.

En effet, le tout s'inscrit à grands traits dans l'histoire et le futur de l'organisation.





estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE



**LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU,
COMPAGNIE D'ASSURANCE**

**770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7**

www.estrierichelieu.com

**Téléphone : 450 378-0101
Sans frais : 1 800 363-8971
Télocopieur : 450 378-5189**